

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 06 février 2017 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Madame la conseillère Manon Jolin a motivé son absence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Gérard Messier
Adam Rousseau
Yvon Larochelle
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 07 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Gérard Messier.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 09 janvier 2017;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 09 janvier 2017;
 - 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 18 janvier 2017;
 - 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande de remboursement d'une surtaxe de non-résident pour activité sportive;
 - 6.2 Demande de déneiger une partie de la rue du Parc;
 - 6.3 Adoption du bordereau de correspondance du 05 au 27 janvier 2017;
 - 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Procédure de vente pour taxes;
 - 7.2 Cotisation annuelle à l'ADMQ;
 - Info 7.3 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 janvier 2017;
 - 8.0 Période de questions (15 minutes);

- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Quote-part 2017 Régie Intermunicipale Incendie Windsor;
 - 9.2 Éclairage public;
 - 9.3 Honoraires professionnels en architecture;
 - 9.4 Avis de motion de l'adoption du règlement 2017-211 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 400 000\$ pour l'agrandissement de la caserne, ajout d'espaces d'entreposage et les honoraires professionnels;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Salarié permanent saisonnier;
 - 10.2 Ajout à la liste des personnes salariées réservistes;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Séance d'information concernant les matières organiques;
 - 11.2 Bris des pompes de la station de pompage numéro 4;
 - 11.3 Appel d'offres pour la vidange des boues des étangs aérés;
 - 11.4 Avis de motion de l'adoption du règlement 2017-212 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 110 000\$ pour la vidange des boues des étangs aérés;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Prolongement de la rue St-Pierre;
 - 12.2 Congrès annuel de la Combeq;
- 13.0 Loisirs et culture :
 - 13.1 Félicitations aux bénévoles de l'année de la paroisse;
 - 13.2 Gestionnaire du restaurant du parc des Pionniers;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance.

026-02.2017 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

027-02.2017 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 09 janvier 2017 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 09 janvier 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 09 JANVIER 2017**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 18 JANVIER 2017 – MRC**

Monsieur le maire suppléant, Gérard Messier résume les dossiers suivants : journée de la persévérance scolaire, matières organiques ou bacs bruns et soirée de financement «Échec au crime».

028-02.2017 6.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SURTAXE DE NON-RÉSIDENT POUR ACTIVITÉ SPORTIVE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 17 janvier 2017 de Madame Monique Jacques demandant un remboursement de la surtaxe de loisirs de non-résident pour sa fille inscrite au club de gymnastique SherGym de Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente loisirs avec la ville de Windsor exclut cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un remboursement de 80% de la surtaxe de non-résident facturé par le club de gymnastique SherGym de Sherbrooke, lequel montant représente l'équivalent de la part de la municipalité quant à l'entente intermunicipale de loisirs avec la ville de Windsor et le règlement de taxation annuelle ;

ET QUE ce remboursement d'une valeur de 20,00\$ soit autorisé sur présentation d'une preuve d'inscription au club de gymnastique SherGym de Sherbrooke.

ADOPTION : 5 POUR

029-02.2017 6.2 DEMANDE DE DÉNEIGER UNE PARTIE DE LA RUE DU PARC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 23 janvier 2017 de 3 propriétaires de la rue Chanoine-Groulx demandant que soit déneigée une partie de la rue du Parc (rue Prérelac) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la section entre la rue Chanoine Groulx et le stationnement du bâtiment principal du parc des Pionniers (bâtiment du terrain de balles) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de ne pas donner suite à cette demande puisque cette section de rue n'est pas conforme à la réglementation municipale.

ADOPTION : 5 POUR

030-02.2017 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 05 AU 27 JANVIER 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 05 au 27 janvier 2017.

ADOPTION : 5 POUR

031-02.2017 7.1 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes pour l'année 2017 ont été mis à la poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à l'envoi de lettres enregistrées adressées aux propriétaires ayant un solde supérieur de 300,00\$ concernant leurs taxes municipales de l'année antérieure, les avisant de payer afin d'éviter les procédures judiciaires définies au Code municipal soit par vente pour taxes ou bref de saisie.

ADOPTION : 5 POUR

032-02.2017 7.2 COTISATION ANNUELLE A L'ADMQ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de 859,64\$ incluant les taxes quant à la cotisation annuelle et assurance 2017 de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

ET D'autoriser que cette dépense soit traitée selon l'article 5.1 du règlement 2007-83 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTION : 5 POUR

***** 7.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 JANVIER 2017**

La directrice générale résume les résultats financiers au 31 janvier 2017. Les revenus sont de 1 875 124,81\$ comparativement à un budget de 2 713 225,00\$. Les dépenses sont de 282 363,32\$ sur un budget de 2 451 700,00\$. Les immobilisations sont de 0.00\$ versus un budget de 154 525,00\$ pour un excédent de 1 592 761,49\$.

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Monsieur Raymond Letarte demande à qui appartient le fond du terrain de la rue du Parc. Monsieur le maire répond que c'est à la municipalité. Monsieur le conseiller Yvon Larochelle ajoute qu'il n'y a aucune adresse ayant façade sur la rue du Parc en lien avec ce point 6.2 de l'ordre du jour.

2^e Monsieur Alain Dion commente le dossier du fossé Dion & Sansoucy. Un document est remis. Des discussions s'en suivent. Monsieur le maire confirme les rencontres prévues mardi le 07 février 2017.

033-02.2017 9.1 QUOTE-PART 2017 - RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est jointe à la Régie Intermunicipale Incendie Windsor le 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 2017-03 du 03 janvier 2017 émise par la Régie Intermunicipale Incendie Windsor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement de la quote-part 2017 au montant de 110 003,03\$ à la Régie Intermunicipale Incendie Windsor.

ADOPTION : 5 POUR

034-02.2017 9.2 ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter de l'éclairage public aux endroits suivants : rue des Bernaches, rue St-Pierre et chemin Dion ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite également que le filage aérien face au 143 de la rue Principale soit enfoui lors de la réparation de cette section de trottoir ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande de l'éclairage au DEL pour les 3 nouvelles lumières de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de trois (3) nouvelles lumières de rue à être installées dans le rond point de la rue des Bernaches (poteau VTHKVC, entre les numéros civiques 29 et 30 rue de Bernaches), rue St-Pierre (poteau face au garage du 66 rue St-Pierre) et chemin Dion (poteau D7Y5MC, face au 173 chemin Dion) et ce, pour un montant n'excédant pas 1 000,00\$ par nouvelle lumière;

D'autoriser l'enfouissement du fil aérien face au 143 de la rue Principale lors de la réparation de cette section de trottoir ;

ET QUE ces dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire « 02.340.00.521 – Entretien lumières de rues », lesquels travaux sont à être effectués par la compagnie Lignes Électriques F.J.S et le branchement final par Hydro Québec.

ADOPTION : 5 POUR

035-02.2017 9.3 HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels du 27 janvier 2017 de Monsieur Michel Jubinville, architecte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels du 27 janvier 2017 de Monsieur Michel Jubinville, architecte au montant de 16 464,61\$ excluant les taxes pour la préparation des plans et devis, projet d'agrandissement de la caserne et espaces d'entreposage ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2017-211.

ADOPTION : 5 POUR

036-02.2017 9.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-211 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 400 000\$ POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE, AJOUT D'ESPACES D'ENTREPOSAGE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur le conseiller Gérard Messier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2017-211 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 400 000\$ pour l'agrandissement de la caserne, ajout d'espaces d'entreposage et les honoraires professionnels.

037-02.2017 10.1 SALARIÉ PERMANENT SAISONNIER

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 225-10.2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de l'absence d'un employé salarié permanent saisonnier pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef d'équipe aux travaux publics ; celui-ci ayant consulté les employés réservistes selon la liste d'ancienneté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Michael Doyle au poste de salarié permanent saisonnier à raison de quarante (40) heures par semaine (horaire du lundi, mardi, vendredi et samedi) durant l'absence d'un employé pour une période indéterminée ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850865065 du MTQ.

ADOPTION : 5 POUR

038-02.2017 10.2 AJOUT À LA LISTE DES PERSONNES SALARIÉES RÉSERVISTES

CONSIDÉRANT la demande du chef d'équipe aux travaux publics à l'effet d'ajouter un (1) nom à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics recommande au conseil la candidature de Monsieur Gabriel Darveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur Gabriel Darveau soit ajouté à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur particulièrement pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTION : 5 POUR

039-02.2017 11.1 SÉANCE D'INFORMATION CONCERNANT LES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande verbale du 11 janvier 2017 de Monsieur Martin Lemieux de la SGMR du Val-Saint-François demandant l'organisation d'une séance d'information concernant les matières organiques et la gratuité du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour cette séance d'information du samedi, 04 mars 2017 de 10h00 à 12h00;

QUE la municipalité assume les frais pour l'entretien ménager ;

QUE copie de cette résolution soit transmise au gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

D'autoriser l'impression de 1 100 dépliants en couleur chez un imprimeur ;

D'autoriser une dépense d'environ 125,00\$ pour la distribution d'un média poste à toutes les adresses de la municipalité ;

ET QUE ces dépenses soient imputées au budget du comité de l'environnement.

ADOPTION : 5 POUR

040-02.2017 11.2 BRIS DES POMPES DE LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 4

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport quant aux frais assumés en 2015 et 2016 pour les bris des pompes à la station de pompage numéro 4 causés par des lingettes jetables, serviettes jetables, guenilles, etc;

CONSIDÉRANT QUE des mesures préventives ont été mises en place sans succès ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que les frais pour réparer les pompes soient assumés par les propriétaires des secteurs concernés, et non l'ensemble des usagers du réseau d'égout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adoptée à l'unanimité des conseillers d'informer les propriétaires des secteurs concernés qu'à compter de ce jour, tous les frais encourus pour le blocage des pompes à la station de pompage numéro 4 causés par des lingettes jetables, serviettes jetables, guenilles, etc sont facturés aux utilisateurs de ces secteurs, à même leur compte de taxes municipales de l'année suivante;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise aux propriétaires concernés des rues Chabot, Tomcod, des Mésanges, des Hirondelles, du Barrage, des Hérons, des Bernaches et partie du chemin Robert.

ADOPTION : 5 POUR

041-02.2017 11.3 APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 199-09.2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité choisit l'option de sacs filtrants pour le pompage et déshydratation en 2017 des boues des étangs aérés et disposition des boues du sac en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres selon les plans et devis à être réalisés par Monsieur François Poulin, ingénieur.

ADOPTION : 5 POUR

042-02.2017 11.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-212 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 110 000\$ POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2017-212 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 110 000\$ pour la vidange de boues des étangs aérés.

043-02.2017 12.1 PROLONGEMENT DE LA RUE ST-PIERRE

CONSIDÉRANT les termes des résolutions 016-01.2017, 017-01.2017 et 018-01.2017 adoptées le 09 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Yolande P. Morin informe la municipalité que ces résolutions doivent faire référence aux Constructions Raymond Morin Inc. et non pas à Madame Yolande P. Morin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que l'entente relative à des travaux municipaux - prolongement de la rue St-Pierre, mandat à un notaire pour l'acquisition du prolongement de la rue St-Pierre et résolution décrétant l'ouverture du prolongement de la rue St-Pierre soient corrigées pour lire « Les Constructions Raymond Morin Inc. » au lieu de Madame Yolande P. Morin ;

QUE les résolutions 016-01.2017, 017-01.2017 et 018-01.2017 soient ainsi modifiées ;

ET QUE cette résolution soit transmise aux Constructions Raymond Morin Inc et à Me Marie Marier.

ADOPTION : 5 POUR

044-02.2017 12.2 CONGRÈS ANNUEL DE LA COMBEQ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics au congrès annuel de la Combeq tenu à Québec les 04, 05 et 06 mai 2017;

QUE les frais d'inscription de 678,35\$ incluant les taxes soient assumés par la municipalité et que les frais afférents soient remboursés à l'inspecteur, selon les termes de l'article 26.03 b) de la convention collective en vigueur.

ADOPTION : 5 POUR

045-02.2017 13.1 FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES DE L'ANNÉE DE LA PAROISSE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et à l'unanimité des conseillers qu'une lettre de félicitations signée par le maire, Monsieur Claude Sylvain au nom du conseil municipal soit adressée à Madame Juliette Bernier Hamel et à Monsieur Jean-Guy Hamel, lesquels ont été nommés bénévoles de l'année par la paroisse de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

ADOPTION : 5 POUR

046-02.2017 13.2 GESTIONNAIRE DU RESTAURANT DU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Madame Sonia Roy est intéressée à s'occuper à nouveau du restaurant du parc des Pionniers pour la saison 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 03 octobre 2016 de Madame Roy ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité de nommer Madame Sonia Roy, gestionnaire du restaurant du parc des Pionniers aux conditions suivantes :

- la gestionnaire assure les opérations du restaurant pour toutes les activités prévues au parc des Pionniers pour la saison 2017, à l'exception de la fête familiale du 01 juillet 2017 ;
- la gestionnaire prend le restaurant dans son état actuel ;
- la gestionnaire paye le gaz propane et la location de la bonbonne ;
- la municipalité assure l'entretien des équipements ;
- la municipalité avise des dates des évènements ;
- la gestionnaire fait le ménage à la fin de la saison.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER DU 07 JANVIER AU 05 FÉVRIER 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700032					annulé	
201700033 (I)	4971		2017-01-13	308	GRUPE ULTIMA INC.	37 231,00 \$
201700034 (C)	4972		2017-01-13	37	HYDRO-QUEBEC	904,52 \$
201700035 (C)	4973		2017-01-13	51	BELL MOBILITE	135,50 \$
201700036 (C)	4974		2017-01-20	37	HYDRO-QUEBEC	665,65 \$
Total des chèques émis						38 936,67 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 06 FÉVRIER 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700037 (I)	5021		2017-02-07	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	185,97 \$
201700038 (I)	4976		2017-02-07	24	BELL Canada	583,96 \$
201700039 (I)	4985		2017-02-07	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	859,51 \$
201700040 (I)	4992		2017-02-07	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	11,31 \$
201700041 (I)	4999		2017-02-07	37	HYDRO-QUEBEC	7 638,73 \$
201700042 (I)	5011		2017-02-07	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	292,50 \$
201700043 (I)	5029		2017-02-07	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	2 640,31 \$
201700044 (I)	5032		2017-02-07	54	TARDIF DIESEL INC.	308,97 \$
201700045 (I)	4975		2017-02-07	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	859,64 \$
201700046 (I)	4981		2017-02-07	57	CHERBOURG	146,72 \$
201700047 (I)	4984		2017-02-07	59	COOP DES CANTONS, COOPERATIVE AG.	72,83 \$
201700048 (I)	4982		2017-02-07	73	COMBEQ	402,41 \$
201700049 (I)	5005		2017-02-07	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	954,51 \$
201700050 (I)	4983		2017-02-07	112	COMMISSION NORMES EQUITE SANTE	19,39 \$
201700051 (I)	5037		2017-02-07	117	VISA DESJARDINS	378,19 \$
201700052 (I)	5031		2017-02-07	146	SYSTEME ULTRA SECUR DE L'ESTRIE	252,66 \$
201700053 (I)	4990		2017-02-07	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	589,86 \$
201700054 (I)	4996		2017-02-07	201	GREAT WEST	3 172,45 \$
201700055 (I)	4980		2017-02-07	223	CHAINE SELECT INC.	1 032,40 \$

201700056 (I)	5019	2017-02-07	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	110 003,03 \$
201700057 (I)	4994	2017-02-07	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	4,00 \$
201700058 (I)	5022	2017-02-07	276	REVENU DU Canada	4 049,39 \$
201700059 (I)	5020	2017-02-07	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	356,35 \$
201700060 (I)	5023	2017-02-07	278	REVENU DU QUEBEC	10 545,07 \$
201700061 (I)	4993	2017-02-07	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	515,84 \$
201700062 (I)	5025	2017-02-07	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	787,58 \$
201700063 (I)	4978	2017-02-07	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	345,82 \$
201700064 (I)	5012	2017-02-07	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201700065 (I)	5027	2017-02-07	455	SINTO INC.	51,74 \$
201700066 (I)	5017	2017-02-07	473	PLOMBERIE ANDRE MAURICE	442,37 \$
201700067 (I)	5015	2017-02-07	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	9 294,99 \$
201700068 (I)	4997	2017-02-07	485	GROUPE AST (1993) inc.	914,05 \$
201700069 (I)	5030	2017-02-07	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	429,42 \$
201700070 (I)	5008	2017-02-07	536	MEGABURO	244,26 \$
201700071 (I)	4989	2017-02-07	562	ÉCOLE ARC-EN-CIEL	25,00 \$
201700072 (I)	5006	2017-02-07	723	MARCHE ST-FRANCOIS	1 960,09 \$
201700073 (I)	5016	2017-02-07	739	PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	1 608,87 \$
201700074 (I)	5024	2017-02-07	749	RFC HYDRAULIQUE INC.	137,51 \$
201700075 (I)	4977	2017-02-07	827	BLAIN ANDRÉ	740,00 \$
201700076 (I)	5028	2017-02-07	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 054,90 \$
201700077 (I)	5033	2017-02-07	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	260,82 \$
201700078 (I)	5035	2017-02-07	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	222,68 \$
201700079 (I)	5036	2017-02-07	921	VALORIS -	4 444,35 \$
201700080 (I)	5018	2017-02-07	945	PRAXAIR CANADA INC.	270,38 \$
201700081 (I)	5010	2017-02-07	958	MORIN MICHAEL	100,00 \$
201700082 (I)	5007	2017-02-07	959	MATHIEU PIERRE-LUC	100,00 \$
201700083 (I)	4988	2017-02-07	965	DUPUIS MARYSE	150,66 \$
201700084 (I)	4991	2017-02-07	973	FEDERATION DES CENTRES D'ACTION	39,06 \$
201700085 (I)	5014	2017-02-07	977	PELLISSIER RAYMOND	407,49 \$
201700086 (I)	5000	2017-02-07	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	1 893,24 \$
201700087 (I)	5013	2017-02-07	1015	PAQUETTE MORIN	200,00 \$
201700088 (I)	5003	2017-02-07	1016	LARAMÉE MONIA	385,00 \$
201700089 (I)	5004	2017-02-07	1043	LEBRUN GASTON	1 200,00 \$
201700090 (I)	5009	2017-02-07	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	5 293,29 \$
201700091 (I)	4998	2017-02-07	1053	GROUPE ENVIRONEX	127,74 \$
201700092 (I)	4995	2017-02-07	1064	GONFLABLE.CA INC.	57,49 \$
201700093 (I)	5001	2017-02-07	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	206,80 \$
201700094 (I)	4979	2017-02-07	1175	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE	2 258,00 \$
201700095 (I)	5026	2017-02-07	1176	RUSSON ANOUK	100,00 \$
201700096 (I)	5034	2017-02-07	1177	TETREAULT JUDITH	100,00 \$
201700097 (I)	4987	2017-02-07	1178	DROUIN MARIE-JOSEE	100,00 \$
201700098 (I)	5002	2017-02-07	1179	JACQUES MONIQUE	20,00 \$
				L'écolo boutique	-68,45 \$

Total des chèques émis

181 943,26 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

13 966.74\$
12 200.97\$

047-02.2017 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 06 février 2017 au montant de 181 943,26\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin à l'unanimité des conseillers que soient adoptés les listes des comptes à payer telles que déposées;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Alain Dion demande combien de frais la municipalité a-t-elle assumée pour les honoraires professionnels dans le dossier du fossé Sansoucy Dion et s'il doit faire une demande d'accès à l'information. À la demande de Monsieur le maire, la directrice générale répond que c'est un montant d'environ 2 500,00\$.

2^e Monsieur Richard Rouleau demande pourquoi ça a pris tant de temps pour qu'il soit informé de la décision du conseil quant au déplacement des poteaux sur la rue des Hirondelles ? Monsieur le maire répond qu'il compte appeler lui-même Bell Canada.

3^e Monsieur Richard Rouleau questionne le bris des pompes à la station de pompage no 4, commente les grillages installés et constate qu'on ne sait pas d'où ça vient. Des discussions s'en suivent.

4^e Monsieur Antoine Trudeau questionne les travaux pour la réparation du filage aérien au 143 rue Principale. Monsieur le conseiller Yvon Larochelle explique.

5^e Monsieur Antoine Trudeau explique une façon de faire pour tenter de trouver qui jette des guenilles. Des discussions s'en suivent.

6^e Madame Gertrude Allard questionne le montant payable à la Régie Incendie de Windsor. Monsieur le maire explique.

7^e Madame Gertrude Allard questionne les boues des étangs aérés. Monsieur le maire explique. Des discussions s'en suivent.

048-02.2017 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h50.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière